YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2006/312

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec le Centre de Formation Routière 11, CFR 11, dans le cadre d'une formation sur le thème «Formation au permis de la catégorie C»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la participation d'un agent de la Mairie de Yerres, à une action de formation intitulée «Formation au permis C» sur une durée de 140 heures

CONSIDERANT que la proposition du CFR 11, sis au 11 rue du Pont de Créteil – 94100 SAINT-MAUR, correspond aux besoins conjoints de la commune et du stagiaire,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «Formation au permis C», au profit d'un agent de la mairie d'Yerres, moyennant une participation financière totale de 2115€ TTC,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2006.

Fait à Yerres, le 17 novembre 2006

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération